



**Interview par le Secours rouge d'Eric Pauporté à son retour de Turquie,
où il a assisté au procès de Nuriye et Semih
(Bruxelles, 30 octobre 2017)**

SR : *Dans quel cadre as-tu assisté au procès ?*

EP : J'y suis allé isolément, pas dans le cadre d'une délégation, mais à l'appel d'un camarade du Front Populaire qui souhaitaient la présence de témoins internationaux pour rendre compte du procès. J'y suis allé en isolé, aussi pour des raisons de prudence, dans le contexte d'une surveillance policière omniprésente. Les militants s'exposent à une répression dont on ne mesure pas l'importance ici.

SR : *Combien de temps a duré ton séjour ?*

EP : J'ai passé une semaine en Turquie. D'abord pour assister à une audience du procès, ensuite pour récolter des témoignages. Ce procès touche une part importante de la population, c'est actuellement le symbole de la résistance au régime. Après la tentative de coup d'état et l'instauration de l'état d'exception qui court maintenant depuis deux ans déjà, il y a eu de grands mouvements de protestation à Istanbul, mais par contre, les partis politiques, syndicats et autres n'ont plus agi, réagi. Particulièrement à l'occasion des purges de l'an passé par lesquelles le régime a écarté assez brutalement 120.000 personnes de leur boulot et de l'espace public, dont beaucoup d'enseignants. Le résultat et objectif est une attaque contre les fonctions publiques et contre les camps de gauche, pour faire place à la droite religieuse et au privé.

SR : *Comment assiste-t-on à un tel procès ?*

EP : Il faut d'abord savoir que le tribunal est situé à l'intérieur de la prison de Sincan. C'est une gigantesque prison qui a été construite à une dizaine de kilomètre de la ville d'Ankara. Elle était complètement isolée dans une région montagneuse à l'origine, mais le développement de la ville l'a rattrapé.

On y arrive en voiture puis en bus. Puis du parking où l'on arrive, une navette spéciale vous amène à l'entrée de la prison. Tu es déposé devant un premier poste de contrôle. On te fouille et, comme j'avais tenté le coup en apportant ma caméra, j'ai été refoulé. J'ai dû ramener ma caméra à la voiture, sur le premier parking, puis revenir. À la sortie de ce premier poste de contrôle, tu traverses une cour avec une cinquantaine de robocops, des fourgons, des autopompes. Tu arrives alors à l'entrée de la prison et du tribunal proprement dite. Là on vérifie ton identité, on te fait déposer toutes tes affaires dans un casier, tu dois donner ton passeport en échange d'un laissez-passer. Toutes les personnes voulant assister au procès sont aussi filmées. Ce n'est qu'ensuite que tu accède à une grande salle d'attente, pleine de policiers, surplombée par une coursive. Enfin, tu peux entrer au tribunal.

SR : *Comment se présente la salle d'audience ?*

EP : Il y a trois compartiments. Il y a trois compartiments: le premier, de notre point de vue, en fait le dernier, est celui du public. Puis, séparé par une rangée de flics, le compartiment des officiels, des journalistes. Enfin, séparé du précédent cette fois par une rangée de militaires, les avocats, les accusés, des représentants de l'accusation et, tout au fond, le juge et ses deux assesseurs. Le 20 octobre, seul Semih était présent. Nuriye avait été déclarée « pas en état d'assister », elle avait alors refusé le procès si elle ne pouvait pas assurer sa défense elle-même.

SR : *Nombreux sont les avocats qui les défendent.*

EP : Ils sont 14 ! Il faut rappeler que c'est la troisième audience. Des 14 avocats qui ont participé à la première audience, 8 ont été mis en prison ! La défense a alors lancé un appel pour remplacer les avocats emprisonnés : elle a reçu 1020 candidatures ! C'est dire l'importance symbolique du procès.

SR : *Comment s'est passé l'audience ?*

EP : Le juge a ouvert le procès et le représentant de l'accusation a exposé ce que son témoin à charge allait dire. Il y avait un grand écran et ce témoin a été entendu en vidéoconférence. C'est un délinquant, indicateur infiltré dans le DHKP-C, qui prétend avoir rencontré Semih et Nuriye lors de réunions du DHKP-C à Istanbul.

Semih répond qu'il ne connaît pas cette personne, et lui demande dans quelles circonstances et quand ils se seraient rencontré. La réponse, bafouillée, est « *en 2014 dans un parc d'Istanbul* » mais Semih expose alors que c'est impossible puisqu'il effectuait à cette période son service militaire ! Le même témoin à charge expose que lors d'une réunion du DHKP-C, Nuriye lui aurait prêté un ordinateur sur lequel il a découvert une recette pour fabriquer des bombes...

Ce témoignage était tellement absurde (d'autant que le témoin lisait son texte) que le public et les avocats ont éclaté de rire. Les avocats ont exposé qu'à son arrestation en 2014, le témoin niait formellement tout lien avec le DHKP-C. Ce témoignage était chargé de contradictions évidentes et absurdes... De plus, ce témoin n'était pas aux audiences précédentes ! Il s'agissait d'un montage grossier, d'un faux témoignage avancé par l'accusation.

Le président de l'association des avocats progressistes a alors fait une déclaration, dénonçant ce procès sans preuve, basé sur une confusion des chefs d'accusation, et en l'absence de l'accusée, rendue incapable de se défendre. Dans les circonstances de la grève de la faim, un tel procès dénonce une intention criminelle envers les accusés. Il faut dire que l'accusation reproche aux accusés d'appartenir à un « *conglomérat PKK/DHKP-C* », ce qui est une autre absurdité quand on connaît les lourds désaccords entre le DHKP-C et le PKK.

Après 14h s'est tenu la deuxième audience, contre Nuriye. Elle a été plus courte et les avocats ont pu à nouveau faire le procès de ce procès : faux témoignage, pas de preuve, juge ayant abandonné son indépendance, soumis aux injonctions et aux pressions extérieures. Il a été rappelé que Nuriye revendiquait un régime de détention normal, et non expérimental, comme c'est le cas actuellement.

SR : *En conclusion ?*

EP : Tout est mis en place pour cacher, faire oublier le procès. Mais il y a un groupe de militants irréductibles qui était au procès, qui manifestent tous les jours devant la statue des droits de l'homme, se relayant d'un jour à l'autre, là où Nouriye a commencé son mouvement de revendication de réintégration professionnelle, puis la grève de la faim. Les risques sont énormes et connus; plusieurs sont déjà en prison. Je ne vais pas énumérer les conflits et répressions mais répression et résistances sont impressionnantes.